

AVIS PUBLIC ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

Avis public est donné que lors d'une séance extraordinaire tenue le 11 février 2021, le Conseil a adopté le **Règlement N° 2021-440 modifiant le règlement N° 98-29 relatif à la circulation et au stationnement.**

En vertu de ce règlement, entre le 1^{er} novembre et le 30 avril de chaque année, la vitesse de circulation est réduite à 50 km/h sur une partie du chemin du Raccourci et du rang St-Alexandre Sud afin de renforcer la sécurité près de la traverse de motoneiges de ce secteur.

Le règlement est disponible pour consultation sur demande par courriel au greffe@ville.beauceville.qc.ca.

Donné à Beauceville ce 17 février 2021, par:

Maxime A. Pouliot, Greffier